



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



HAUTES
ALPES



EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Projet financé avec le concours de l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional

CAHIER DES CHARGES

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Action 1.3 - Mission 1

“Identification des besoins préalable aux études d'aménagements et de paysage & suivi global de la mission”

-

CONSULTATION LIBRE

Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes

« VILLAGES D'ALPINISME DES ÉCRINS »

2021-2022

piloté par l'Agence de Développement des Hautes-Alpes

en partenariat avec le Parc national des Ecrins.

Date limite de remise des candidatures

lundi 22 mars à 12h



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



HAUTES
ALPES



EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Projet financé avec le concours de l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional

I. CONTEXTE

A. Présentation de l'Agence de Développement

Créée en 2015 à l'initiative du Département, l'Agence de Développement des Hautes-Alpes se caractérise à la fois par un périmètre d'intervention qui couvre toutes les filières économiques, touristiques et agricoles et une gouvernance qui associe entreprises et collectivités. Ce Groupement d'Intérêt Public compte, en effet, cent vingt membres fondateurs parmi lesquels la Région, le Département, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, les chambres consulaires, les fédérations et les syndicats professionnels.

Les objectifs de l'Agence sont les suivants :

- faire rayonner les Hautes-Alpes en termes de notoriété et d'image ;
- promouvoir les territoires, les entreprises, les produits, les talents et les savoir-faire ;
- attirer visiteurs, entrepreneurs et capitaux ;
- fédérer, structurer et développer les secteurs d'activités qui font l'identité et l'attractivité du département

La stratégie, quant à elle, s'articule autour de deux axes :

- valoriser les ressources et les spécificités des Hautes-Alpes en créant des synergies entre les filières ;
- structurer le développement par le renforcement de la coopération entre acteurs publics et privés.

B. Le projet "Villages d'Alpinisme des Écrins"

Éléments de contexte

La haute montagne fait l'identité de nos territoires alpins et plus particulièrement pour le massif des Écrins : 2ème site d'alpinisme en France avec des sommets à plus de 4000 m et les glaciers qui les accompagnent.

Les Écrins sont considérés comme le berceau de l'alpinisme en France : la Barre des Écrins (4 102 mètres d'altitude) était le point culminant de la France jusqu'en 1860, date à laquelle le Mont-Blanc cesse d'être italien. En 1864, a lieu la première ascension de la Barre des Écrins par Whymper. À l'instar de Gaspard de la Meije, des fratries de guides autochtones ont écrit le mythe de l'alpinisme dans les Écrins. Fondé en 1874, le Club Alpin Français construit une série de refuges dans les Écrins. L'un des plus symboliques, celui de l'Aigle, a été entièrement réhabilité en 2014. Le Parc national des Écrins est créé en 1973 sous l'impulsion des alpinistes et des associations naturalistes. Il est distingué par le Conseil de l'Europe comme Parc européen de la haute montagne. Le parc est avant tout porteur des valeurs immatérielles qui fondent les rapports des hommes (et ses villages alpins, camps de base et lieux de vie historique) avec la nature sauvegardée et les grands paysages de haute montagne.

En 2019, l'alpinisme est inscrit au Patrimoine Culturel Immatériel de l'humanité par l'UNESCO.



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



HAUTES
ALPES



EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Projet financé avec le concours de l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional

De fait, l'alpinisme est particulièrement au cœur de l'économie de nos territoires des Écrins : de nombreux professionnels y travaillent et sont de véritables ambassadeurs de cette culture alpine : les gardiens de refuges, les guides de haute montagne, les habitants des villages en fond de vallées...

A l'heure du réchauffement climatique, les glaciers disparaissent et la nature évolue. Malgré des atouts considérables, le tourisme alpin subit des difficultés structurelles qui se caractérisent par une baisse de fréquentation et une faible consommation. Par ailleurs l'attractivité des grands sites touristiques alpins se dégrade. Il est urgent et vital d'investir pour que ces sites répondent mieux aux attentes des clients et pour redonner aux grands sites d'alpinisme la place qu'ils méritent.

C'est de ces postulats ainsi que d'une mission de préfiguration menée en 2019 et 2020 par le Parc national que l'idée de déployer le concept « Villages d'Alpinisme » est née. Ce projet s'inscrit dans une réponse à l'appel à projet POIA actions interrégionales porté par l'AD 05 avec le Parc national des Écrins en partenaire.

Le concept de « villages d'alpinisme » vient d'Autriche (Bergsteigerdoerfer) où une dizaine de villages adhèrent à une charte stricte dans la philosophie de la Convention Alpine, qui conduit aux habitants à se réapproprier leur village et à proposer aux vacanciers une forme de séjour à vocation durable. Un point d'honneur est mis sur les vieilles traditions. Ces villages racontent une histoire dans leur architecture qui épouse les paysages de haute montagne.

Au printemps dernier, une réponse à l'appel à projet du Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes (POIA - Actions interrégionales) a été préparée pour travailler sur la thématique de l'alpinisme en lien avec l'Agence de Développement des Hautes-Alpes et le Parc national des Écrins.

Il s'agit de donner suite au travail entrepris par le Parc national des Écrins depuis 2019 dans le cadre du Grand Tour des Ecrins et de l'itinérance en alpinisme dans le massif. Ainsi est né le programme "Villages d'Alpinisme des Écrins" (2021-2022) dont le chef de file est l'Agence de Développement avec le Parc national des Écrins en partenaire.

Objectifs du projet

Ce projet vise à renforcer l'attractivité du massif des Écrins en valorisant les grands sites d'accueil (portes d'entrées du Parc national des Écrins). L'objectif est de **positionner la haute montagne et l'alpinisme comme vecteur de développement économique et touristique, en les rendant plus accessibles auprès du grand public et des jeunes.**

Chef de file

L'Agence de Développement des Hautes-Alpes.

Partenaire

Le Parc national des Écrins.

Moyens mis en œuvre

Le projet fait l'objet de valorisation de la dimension culturelle et historique de l'alpinisme (métiers, savoir-faire, architecture, protection...etc) via le déploiement du concept de "Villages d'alpinisme" dans le massif des Écrins.



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



HAUTES
ALPES



EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Projet financé avec le concours de l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional

Sur la partie opérationnelle, des études stratégiques et de déploiement, des actions de valorisation des sites d'accueil, de mise en réseau des acteurs, de sensibilisation et de promotion seront prévues en 2021 et 2022.

Parallèlement, seront développées des offres associées telles que : des itinéraires et des parcours d'alpinisme en itinérance, des écoles d'initiations, la valorisation de l'écologie d'altitude/verticale, des expositions culturelles et artistiques, etc.

Calendrier de réalisation

Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022

Axes opérationnels du programme

AXE 1 : Valorisation des grands sites : déploiement du concept villages d'alpinisme

- 1.1 Organisation d'un Eductour
- 1.2 Mission d'accompagnement - déploiement « Village d'Alpinisme »
- 1.3 Etude d'aménagement et de paysage
- 1.4 Boîte à outils communication
- 1.5 Equipement - signalétique

AXE 2 : Mise en réseau des acteurs, qualification et structuration de l'offre

- 2.1 Organisation de rassemblements des acteurs de la montagne
- 2.2 Identification des ambassadeurs "Villages d'alpinisme"
- 2.3 Constitution d'offres d'itinérance expérientielles haute montagne

AXE 3 : Education et sensibilisation du grand public aux patrimoines alpins, à la haute montagne, à l'alpinisme et au réchauffement climatique

- 3.1 Expositions et installations artistiques
- 3.2 Ecoles d'alpinisme dans les villages
- 3.3 Produits pédagogiques à destination du jeune public
- 3.4 Formation au réchauffement climatique
- 3.5 Posters "écologie verticale" pour les refuges et édition
- 3.6 Événementiel découverte de la haute montagne

AXE 4 : Campagne de promotion et outils de communication

- 4.1 Participation à un salon grand public
- 4.2 Création de contenus (vidéos et photos)
- 4.3 Relations presse
- 4.4 Edition : commande d'un ouvrage dédié à la valorisation de l'alpinisme
- 4.5 Volet digital des itinéraires "écologie verticale"
- 4.6 Campagne médias

AXE 5 : Animation du programme

Résultats attendus du programme

- positionner la haute montagne et l'activité d'alpinisme comme vecteur de développement économique et touristique ;
- rendre la haute montagne et l'itinérance accessible et attractive auprès du grand public ;
- donner goût au jeune public de pratiquer la montagne l'été et goûter aux activités d'alpinisme et d'itinérance ;



EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Projet financé avec le concours de l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional

- mettre en réseau les acteurs de la montagne et du tourisme, et les professionnels autour d'un projet fédérateur et innovant ;
- faire participer les habitants à la valorisation de leur cadre de vie et de leur savoir-faire ;
- développer l'emploi local en valorisant les ressources naturelles ;
- valoriser et protéger la culture alpine et l'activité d'alpinisme ;
- redonner aux grands sites d'alpinisme la place qu'ils méritent ;
- augmenter la fréquentation touristique de la montagne l'été par le grand public et les jeunes ;
- augmenter le panier moyen (activités haute montagne) pouvant générer des retombées économiques et de l'emploi pour les entreprises locales.

Publics visés

Le grand public et les jeunes.

Partenaires du projet

- les élus et techniciens d'institutions et collectivités (EPCI, Communes, Département, Région...),
- les prestataires d'activités (guides de haute montagne, accompagnateurs en montagne...),
- les hébergeurs (gardiens de refuges, gîtes d'étape et hôtels des villages d'alpinisme,
- les secours en montagne,
- les têtes de réseaux professionnels,
- les représentants du secteur touristique (Office de Tourisme, Isère Attractivité...),
- les habitants du massif, les artisans, les commerçants.

Localisation du projet

Le massif des Écrins, un des berceaux de l'alpinisme en France, se trouvant à cheval sur les départements de l'Isère et des Hautes-Alpes et donc sur les Régions SUD PACA et AUVERGNE RHÔNE-ALPES.

Les vallées ou bassins touristiques concernés sont : le Briançonnais, le Pays des Ecrins, le Champsaur Valgaudemar, L'Oisans et la Matheysine (Valbonnais).

Cinq communes (ou groupement de communes) sont concernées ainsi que leurs sites emblématiques :

- Vallouise-Pelvoux (et plus particulièrement le site du Pré de Mme Carle),
- La Grave, Villar-d'Arène, Le Môtetier-Les Bains (et plus particulièrement les sites du Lautaret et du Casset),
- Saint-Christophe en Oisans (et plus particulièrement le site de La Béarde),
- La Chapelle-en-Valgaudemar (et plus particulièrement le site du Gioberney),
- Valjoux (et plus particulièrement le site du Désert).

Le cœur de Parc (et ses refuges) est également concerné par le projet.



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen de Développement Régional



HAUTES ALPES



EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Projet financé avec le concours de l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional

II. L'OBJET DE LA CONSULTATION

A. L'action 1.3 du programme "Études d'aménagement et de paysage"

L'action 1.3. "Études d'aménagement et de paysage" du programme fait l'objet de 2 missions distinctes :

- **Mission 1** : Travail de veille et de pré-diagnostic préalable à la rédaction du cahier des charges des études d'aménagements et de paysage ; Animation et suivi global de la mission en lien avec les communes (objet de la présente consultation);
- **Mission 2** : Mise en place des études d'aménagement et de paysage sur les communes (l'objet d'une prochaine consultation).

L'action est mise en œuvre en 2 temps et non en 2 lots car l'état des connaissances du maître d'ouvrage sur les communes et sites des Villages d'alpinisme ne permet pas de préciser les besoins au lancement de la mission 1. Cette première mission aura précisément pour but de fixer les besoins à intégrer dans le futur cahier des charges de la consultation de la mission 2.

B. L'objet de la consultation

L'Agence souhaite être accompagnée dans la mise en place de la Mission 1. C'est l'objet de la présente consultation.

Cette mission consiste, dans un premier temps, à identifier les ressources existantes (études, diagnostics, plans d'actions, etc.) ainsi qu'à définir les besoins nécessaires à la mise en place d'études d'aménagement et de paysage pour les Villages d'Alpinisme. Puis dans un deuxième temps, assurer le suivi des études en appui au maître d'ouvrage en lien avec les acteurs locaux et les autres actions du programme.

C. Contenu de la mission

1. Travail préalable à la mise en place des études

- Identifier les études ayant déjà été réalisées par le passé et faire une veille des éventuels projets d'aménagement actuellement en cours dans les communes concernées.
- Établir les besoins actuels des communes en termes d'aménagement et de paysage en lien direct avec la thématique.
- Réaliser d'un pré-diagnostic pour chaque site (enjeux, objectifs).
- Définir un fil rouge qui liera chaque étude de paysage prévue sur les communes concernées afin de veiller à une cohérence générale du projet « Villages d'alpinisme ».
- Aider à la rédaction du cahier des charges des études d'aménagement et de paysage (qui feront l'objet d'une deuxième consultation) et à l'analyse des offres.

2. Suivi global des études en lien avec les communes

- Accompagner le maître d'ouvrage dans l'animation et le suivi des études qui seront menées sur les sites concernés en lien avec les communes et les acteurs locaux.
- Veiller à la cohérence et à la bonne articulation des études d'aménagements et de paysage en lien avec le "fil rouge" défini au préalable, et en lien avec les autres actions du programme



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



l'Europe
s'engage
sur
le Massif Alpin

HAUTES
ALPES



partenaire
Parc national
des Écrins

EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Projet financé avec le concours de l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional

“Villages d'alpinisme”. Cela peut comprendre notamment la participation à certains comités de pilotage.

D. Descriptif détaillé de la mission

1. Travail préalable à la mise en place des études

Veille préalable

Certaines communes et/ou sites majeurs concernés ont fait l'objet d'études par le passé ou font actuellement l'objet d'études ou de projets d'aménagements (plus ou moins à un stade avancé). L'objectif sera de prendre connaissance de ces études et projets, en faire l'analyse et le lien avec les études projetées dans le cadre du programme. Cette veille fera l'objet d'un rapport synthétique par commune et sites (problématiques évoqués, périmètre géographique concerné, type de travaux envisagés, planning, maître d'ouvrage, etc.).

Les études pré-identifiées à ce jour :

- Vallouise-Pelvoux : étude d'aménagement de 2015 du Pré de Madame Carle et nouvelle étude lancée par la Communauté de Communes du Pays des Écrins (front de neige Pelvoux-Ailefroide-Pré)
- Col du Lautaret : étude de programmation de 2019, avis de la DREAL
- La Chapelle en Valgaudemar : étude du site du Gioberney par la Communauté de Communes du Champsaur Valgaudemar lancée au printemps 2021

Définition des besoins des sites

Toutes les communes concernées par les études d'aménagement et de paysage ont des typologies distinctes, des besoins différents à court, moyen et long terme. Il s'agit de prendre connaissance des besoins des acteurs locaux et d'établir un diagnostic préalable sur les communes identifiées en fonction des pratiques et attentes des acteurs locaux pour cadrer/cibler les études d'aménagement et de paysage prévues en 2^{ème} phase.

Cette mission vise, d'une part, à concerter et associer à la démarche les usagers et acteurs locaux (habitants, élus, professionnels, etc.) et d'autre part, à identifier les sites à étudier en phase 2 en distinguant à la fois : le hameau concerné par l'étude, les entrées et cœurs de village, le site (point de départ) des principales randonnées d'alpinisme et les sites d'initiations (écoles d'alpinisme).

Réalisation d'un pré-diagnostic pour chaque site

Il s'agira (à partir des besoins pré-identifiés) de définir les enjeux et les objectifs visés en termes d'aménagement ou de valorisation de l'architecture ou du paysage pour chaque site, dans la perspective future des études d'aménagements et paysagères. Ces pré-diagnostics resteront synthétiques et serviront de « trame » pour la consultation ultérieure des bureaux d'études qui interviendra dans une autre phase.

Définition d'un fil rouge

La 2^{ème} phase du projet prévoit de mettre en place des études d'aménagement et de paysage sur les communes concernées par le projet « Villages d'alpinisme des Écrins ». Bien qu'ayant des spécificités



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen de Développement Régional

EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



HAUTES ALPES



Projet financé avec le concours de l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional

différentes, chaque étude devra être liée par un certain « fil rouge » : une trame commune aux études qui sera complétée par un volet distinct propre aux spécificités de chaque village.

Rédaction du cahier des charges

Sur la base du travail préalable effectué (veille, prédiagnostic, fil rouge...), l'objectif est d'aider l'Agence à rédiger un cahier des charges en vue d'une consultation d'un bureau d'étude compétent en aménagement, paysage et architecture de montagne, nécessaire pour la mise en place de la mission 2.

2. Suivi global des études en lien avec les communes

Suivi global des études jusqu'au rendu final

Il s'agira de veiller au suivi des études et à la bonne cohérence avec le cahier des charges établi et le fil rouge. Il s'agira aussi de veiller, par une démarche d'animation, à la bonne concertation et adhésion des élus et acteurs locaux préalablement rencontrés lors de la veille des projets.

Participer à la globalité de l'opération

Il participera à la bonne articulation de l'action 1.3 (études d'aménagement et de paysage) avec les autres actions du programme « Villages d'alpinisme ». Pour cela, le prestataire devra prévoir une présence quelques réunions et comités de pilotage annuellement, identifiées par l'Agence de Développement.

D. Lieux concernés

Dans les Écrins, 5 communes ou "groupement de communes" sont potentiellement concernées et plus particulièrement leurs sites emblématiques :

- Vallouise-Pelvoux (et plus particulièrement le site du Pré de Mme Carle),
- La Grave, Villar-d'Arène, Le Mûnetier-Les Bains (et plus particulièrement les sites du Lautaret et du Casset),
- Saint-Christophe en Oisans (et plus particulièrement le site de La Béarde),
- La Chapelle-en-Valgaudemar (et plus particulièrement le site du Gioberney),
- Valjoux (et plus particulièrement le site du Désert).

E. Calendrier de la mission

- Début de la mission : Avril 2021
- Fin de la mission : Décembre 2022

L'Agence souhaite que la mission 2 (Les études d'aménagement et de paysage) commence en juillet 2021 pour la phase de repérage de terrain pour un rendu prévu en automne 2022.

F. Suivi technique de la mission

La mission 1 sera suivie par l'Agence de Développement pour les volets administratifs, techniques et le lien avec les opérateurs locaux. Un comité technique de suivi sera constitué avec le Parc national des Écrins, le prestataire et l'Agence pour cadrer la mission, identifier les ressources disponibles, affiner les pré-diagnostic, et valider les besoins à intégrer dans le CCTP de la mission 2.



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



HAUTES
ALPES



EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Projet financé avec le concours de l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional

III. MODALITÉS DE LA CONSULTATION

A. Prix de la prestation

La réponse à la consultation devra comprendre un devis détaillant le prix global et forfaitaire pour chaque mission détaillée en partie II (avec une estimation du nombre de jours accordés par mission et le tarif journalier).

Le prix devra être global et forfaitaire en faisant apparaître un montant hors taxe et toutes taxes comprises.

Le candidat devra intégrer dans son prix global et forfaitaire l'ensemble des frais inhérent à sa mission (déplacement, restauration, ...).

Le candidat devra indiquer le prix unitaire pour toute prestation supplémentaire qui pourrait être demandée par le maître d'ouvrage et qui ne serait pas comprise dans son offre initiale.

Le candidat devra remplir le bordereau de prix en annexe.

B. Les compétences requises

Le prestataire devra posséder des compétences pluridisciplinaires associant :

- Connaissance et expérience dans le domaine de l'urbanisme, aménagement du territoire, paysage, et de la valorisation patrimoniale.
- Connaissance et expérience dans le domaine du conseil et de l'ingénierie et l'animation de projets publics.
- Connaissance des territoires du massif Alpin et en particulier du massif des Écrins.
- Connaissance du réseau professionnel et institutionnel en lien avec la montagne et la haute montagne.

C. Planning

22 février 2021 : lancement de la consultation

22 mars 2021 à 12h : clôture de la consultation

29 mars 2021 : choix du prestataire et réunion de démarrage de l'opération.

Compte tenu de la saisonnalité en haute montagne et de la nécessité de lancer au plus tôt la mission 2, le prestataire devra être disponible et opérationnel dès avril 2021.

D. Réponse à la consultation

La réponse à la consultation devra comporter les éléments suivants :

- Présentation de la société et liste de références ainsi que le numéro de SIRET et la TVA interne intracommunautaire ;
- Le présent cahier des charges paraphé, daté et signé avec la mention « lu et approuvé » ;
- Une note explicative (compréhension du cahier des charges, description de la méthodologie utilisée et de la production rendue, planning prévisionnel de chaque mission...);
- Une description précise de l'équipe mobilisée pour la réalisation de la mission. ;



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



l'Europe
s'engage
sur
le Massif Alpin

HAUTES
ALPES



partenaire
Parc national
des Écrins

EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Projet financé avec le concours de l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional

- Le budget TTC détaillé poste par poste de l'ensemble de la prestation, découpée par phases (bordereau de prix unitaire en annexe)

C. Date et heure limites de réception des offres

Avant le **lundi 22 mars 2021 12h00**, par courriel mathilda.challet@hautes-alpes.net

D. Critères et modalités de sélection

La consultation, la sélection et le jugement des offres seront effectués dans le respect du règlement de mise en concurrence et procédure d'achat de l'Agence de Développement des Hautes-Alpes.

Les critères pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères Pondération :

- 1 - Valeur technique (Méthodologie, équipe & références, planning) 60 %
- 2 - Prix des prestations 40 %

E. Votre interlocutrice

Pour toute demande d'information complémentaire sur la consultation, n'hésitez pas à contacter :

Mathilda CHALLET

Chargée de mission Villages d'alpinisme des Écrins

Tél : 04 92 53 00 66 - 06 75 46 66 57

mathilda.challet@hautes-alpes.net

Annexe : Bordereau de Prix

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE			DETAIL ESTIMATIF	
LIBELLÉ ACTIONS	DETAIL DE LA PRESTATION	QUANTITÉ (nombre de jours estimé)	Prix journalier HT/TTC	Montant total HT/TTC
1. Travail préalable à la mise en place des études				
<i>Veille préalable</i>				
<i>Définition des besoins des sites</i>				
<i>Réalisation d'un pré-diagnostic pour chaque site</i>				
<i>Définition d'un fil rouge</i>				
<i>Rédaction du cahier des charges</i>				
2. Suivi global des études en lien avec les communes				
<i>Suivi global des études jusqu'au rendu final.</i>				
<i>Participer à la globalité de l'opération</i>				
	TOTAL			